



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 6 / 0 6 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 6 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7095

1 Intitulé du projet

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER PLAISANCE A ORVAULT EN LOIRE ATLANTIQUE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Nantes Métropole Aménagement

Raison sociale

N° SIRET

3 4 5 0 0 2 2 8 1 0 0 0 4 5

Type de société (SA, SCI...)

SPL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BOUFLIM

Prénom(s)

Hassan

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a] 39. b] 41	- Allongement de l'allée du Thouet, Requalification de l'avenue Chasteland, de l'Ille, de la Vilaine, des Mimosas et de la place du Marché. - Terrain d'assiette de 9,3 ha et surface plancher créée de 32 950 m ² . - A long terme le projet prévoit de restructurer les parkings (notamment ceux localisés au niveau de l'allée du Penfeld et de l'avenue Chasteland)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de renouvellement urbain comprend un programme global d'interventions portant à la fois sur:

- L'espace public: requalification des voiries existantes, la création d'une nouvelle voie, le développement des parcours piétons et vélo. Le parc central est requalifié et étendu inscrivant à terme le Parc de Plaisance dans une grande trame verte reliant la vallée de la Chézine et la vallée du Cens.
- L'habitat: L'immeuble du Trieux, regroupant 108 logements sociaux, a été démoli en 2020 conformément au programme Habitat validé par les collectivités et le bailleur en 2017. L'ensemble des 466 logements sociaux restant font l'objet de réhabilitation (60 récemment réhabilités ; 70 en cours de réhabilitation ; 336 à venir). Le foncier mutable généré par le projet permettra d'implanter de nouvelles constructions et de diversifier l'offre d'habitat au sein du quartier, avec environ 370 à 470 nouveaux logements attendus.
- Les équipements publics: Les équipements et services publics sont recomposés. La nouvelle centralité de quartier regroupera, au sein d'un socle actif connecté à la coulée verte, une offre de services et d'équipements publics confortée et renouvelée : relocalisation de la crèche (54 berceaux), de la Passerelle, du Centre Médico-social, de la bibliothèque et du centre-socio culturel (CSC). En entrée de quartier, la démolition du CSC permettant la réalisation d'une opération de logements associée à la réalisation d'équipements publics.
- Les commerces et les services: Le renouvellement urbain de l'îlot doit assurer la pérennisation des commerces et services présents : commerces de proximité, services médicaux.

4.2 Objectifs du projet

Plaisance a fait l'objet de plusieurs opérations de réhabilitations d'ampleurs inégales depuis sa sortie de terre en 1960. Ces interventions, portant à la fois sur l'habitat et les espaces publics, n'ont toutefois pas empêché le déclin du quartier. Afin d'endiguer la détérioration du quartier et de lui apporter une nouvelle dynamique, les élus de la Ville d'Orvault et de Nantes Métropole décident, en 2018, d'initier un projet de transformation globale. En 2021, le projet est déclaré d'intérêt général par Nantes Métropole. Les objectifs sont :

- Renouveler le patrimoine de logements et créer les conditions d'une diversification de l'habitat en développant une programmation favorisant la mixité des logements et la mixité sociale ;
- Améliorer la qualité générale du cadre de vie du quartier et renforcer son attractivité, par la poursuite d'une valorisation urbaine et paysagère du quartier ;
- Améliorer les liaisons entre le quartier et le tissu urbain adjacent, créer une structure viaire claire et lisible et ouvrir le cœur de quartier sur le reste de la ville ;
- Améliorer la qualité des espaces publics pour tous les usagers ;
- Créer un lieu de centralité au cœur du quartier et renforcer l'offre de loisirs existante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le renouvellement du quartier s'opérera par secteurs: secteur "Centralité" puis secteur "entrée de quartier" puis "secteur du Lay".

Secteur "Centralité" :

- 4 lots à construire
- Requalification de l'avenue Chasteland
- Création de l'allée du Thouet

Secteur "entrée de quartier":

- 3 lots à construire
- Requalification de l'avenue de l'Ille et de la place du marché

Secteur du "Lay":

- Requalification du coeur d'îlot

Requalification des espaces publics: avenue des mimosas et avenue de la Vilaine

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Offre commerciale

Offre de services (pharmacie, médecins, cabinet infirmiers...) dans le pôle de services.

Nouvelle offre de logements (produits individuels ou intermédiaires)

Nouveaux espaces publics (mail paysager, espaces verts, place publique)

Amélioration du stationnement et des circulations, nouvelle place donnée aux modes doux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le secteur « Centralité » (sauf le lot 1 dont la consultation architecturale est déjà en cours) fera l'objet d'un permis d'aménager.

Aucune autorisation au titre de la loi sur l'eau n'est requise. Conformément à la demande de la DDTM suite à une réunion d'échange, un dossier d'antériorité sera réalisé et présentera les évolutions positives apportées par le projet d'aménagement du quartier Plaisance.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Surface aménagées	9,3 ha 32 950 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est concerné par les dispositions du PLUm de Nantes Métropole adopté le 5 avril 2019. Le projet est localisé sur des parcelles classées en zone UMb et partiellement en zone UMc.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est localisée à au niveau du quartier Plaisance. La plus proche est la ZNIEFF de type 2 n°520006626 « Vallée du Cens » à environ 550 m au Nord-Est du périmètre du projet. Voir annexe volontaire n°1 "Etat des lieux du quartier Plaisance".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de Nantes Métropole a été adopté à l'unanimité le 10 février 2017 par le conseil métropolitain.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun périmètre de sites inscrits ou classés au titre des monuments historiques ni au patrimoine mondial ni aux abords d'un site patrimonial remarquable. Voir annexe volontaire n°1 "Etat des lieux du quartier Plaisance".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des inventaires zones humides ont été réalisés par le Bureau d'Etude ARTELIA (au mois de mars 2022 pour la réalisation des sondages pédologiques et aux mois d'avril et mai pour les relevés floristiques). Aucune zone humide n'est recensée au sein du périmètre d'étude. L'étude complète est disponible à l'annexe volontaire n°1 "Etat des lieux du quartier Plaisance".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne dispose d'aucun PPRN ni PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 sites référencés dans la base de données BASIAS sont présents en bordure Sud du périmètre d'étude. En revanche, aucun site BASOL n'est présent. Une étude SSP a été réalisée par ARTELIA en 2022 (voir annexe volontaire n°2 " Etude SSP"). L'étude de vulnérabilité a permis de déterminer que le milieu sol et le contexte hydrologique sont non vulnérables et la ressource hydrogéologique locale est considérée comme moyennement vulnérable.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe volontaire n°1 "Etat des lieux du quartier Plaisance".
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe volontaire n°1 "Etat des lieux du quartier Plaisance".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'est concerné par aucun site du réseau Natura 2000. Le plus proche est la ZSC n°FR5200621 « Estuaire de la Loire » à environ 3,8 km au Sud-Est. Voir annexe volontaire n°1 "Etat des lieux du quartier Plaisance".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe volontaire n°1 "Etat des lieux du quartier Plaisance".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments seront alimentés en eau potable à partir du réseau public.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisage la réalisation de parking souterrain (dans le secteur entrée de quartier et dans le secteur Centralité). Ainsi des piézomètres ont été installés et un suivi de la nappe est en cours. Un rabattement de nappe s'avérera potentiellement nécessaire. Le projet sera adapté selon les contraintes relevées. Voir annexe volontaire n°3 "Suivi piézométrique".
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux proviendront des terrassements nécessaires à la réalisation des bâtiments. Les matériaux extraits et la terre végétale seront stockés de manière à être réutilisés sur le chantier ou évacués par des organismes agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux de construction, en partie issus du sol ou du sous-sol (extraction de matériaux type sable, etc.).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments seront alimentés en eau potable à partir du réseau public. Le projet vise à améliorer l'assainissement "eaux pluviales" du quartier (infiltration des eaux dès que cela est possible évitant ainsi le tout tuyau). NMA demandera un raccordement au réseau d'eaux usées
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans une zone déjà très fortement urbanisée. Les principaux enjeux sont en lien avec la présence des arbres dans le périmètre d'étude. Concernant la flore et les habitats, aucun enjeu de protection ou de patrimonialité n'est présent. Toutes les mesures d'évitement ont été prises. Ainsi aucune espèce protégée n'est impactée et aucun dossier de dérogation n'est nécessaire. Voir annexes volontaires n°1 "Etat des lieux" et n°4 "Incidences et mesures ERC".
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'est concerné par aucun site du réseau Natura 2000. Le plus proche est la ZSC n°FR5200621 « Estuaire de la Loire » à environ 3,8 km au Sud-Est. Voir annexe volontaire n°1 "Etat des lieux du quartier Plaisance".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en zone urbaine sur des parcelles classées en zone UMb et partiellement en zone UMc.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site internet gouvernemental www.georisques.gouv.fr , la commune d'Orvault est concernée par les risques technologiques suivants: Transport de marchandises dangereuses. Le quartier Plaisance n'est pas localisé à proximité d'une canalisation de matières dangereuses ni d'une voie routière, ferroviaire ou fluviale transportant ce type de marchandises.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le site internet gouvernemental www.georisques.gouv.fr , la commune d'Orvault est concernée par les risques naturels suivants : Phénomène lié à l'atmosphère, Tempête et grains (vent), Radon, Séisme.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le quartier est soumis aux risques sanitaires liés à la circulation automobile comme dans toute la métropole (qualité de l'air). Le projet n'entraînera pas d'augmentation de ces nuisances.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne consiste pas en la création de route et ne génère pas de nouveaux flux. Des adaptations/aménagements de certaines rues permettront de faciliter la mobilité au sein du quartier.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux devrait générer des émissions sonores temporaires. La société en charge des travaux devra respecter une charte de chantier propre qui préconise un niveau acoustique max de 70 dB(A)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	en limite de chantier. Une sensibilisation des équipes en amont sera réalisées sur l'impact des nuisances sonores sur les riverains. Dans sa phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet entraine la production de déchets de nature variée. Le système de collecte de la ville permettra l'enlèvement de ces déchets.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier pourrait être source de quelques phénomènes de vibrations, notamment au stade de réalisation des fondations des bâtiments. Il s'agit de nuisances limitées dans le temps. La phase d'exploitation des bâtiments n'engendre aucune vibration. Aujourd'hui, aucune nuisance liée aux vibrations n'est relevée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses dans la zone d'étude sont liées à l'éclairage urbain. Afin d'éviter la perturbation de l'avifaune notamment, l'orientation des lumières sera adaptée et ces lumières seront à tendance jaune (naturel).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux générera des déchets et effluents potentiellement polluants. Les déchets seront stockés et traités selon la filière adaptée (mise en place de bacs de rétention étanches pour les déchets polluants et évacuation dès que nécessaire, bordereaux de suivi des déchets, ...). En phase d'exploitation, les déchets générés seront de type banal et seront évacués selon le système de collecte et de traitement mis en place par la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction de bâtiments induira l'apparition de nouveaux volumes dans le paysage. La qualité paysagère de l'aménagement a été étudiée avec notamment: - la valorisation du parc (travail sur la biodiversité et les usages). - une aération de paysage avec la création d'une nouvelle voie, reliant la rue des mimosas et l'avenue de Chasteland
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a vocation à créer des logements ainsi que des bureaux, des équipements, des commerces. Cependant, le quartier Plaisance est déjà une zone avec ce type d'usage. Le projet vise à améliorer et développer ces usages (modes doux plus lisibles, meilleure qualité paysagère, développement de services, etc.)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site internet de la MRAE (consultation en mai 2023), aucun projet sur la commune d'Orvault n'a fait l'objet d'un avis de la MRAE sur les années 2022 et 2023
D'après le site internet de la préfecture de Loire Atlantique, aucun projet ayant fait l'objet d'un dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau et d'une enquête publique n'est recensé sur la commune d'Orvault sur les années 2022 et 2023.
Ainsi aucun impact cumulé avec d'autres projets n'est envisagé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Conformément à la demande de la DDTM suite à une réunion d'échange, un dossier d'antériorité sera réalisé et présentera les évolutions positives apportées par le projet d'aménagement du quartier Plaisance.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir annexe volontaire n°4 "Effets et mesures ERC".

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, de par sa nature et sa localisation, n'est pas susceptible d'avoir d'impact qui n'ai été envisagé lors de sa conception. Il n'aura pas d'effet négatif sur le milieu physique et aura des effets positifs inhérents à l'opération sur le milieu humain (développement d'équipements de santé avec le cabinet médical, équipement lié à la petite enfance avec la crèche, création de logements, équipements culturels, commerces), le milieu naturel (meilleure intégration et perception de la trame verte au sein du quartier) et le milieu physique (désimperméabilisation des sols, amélioration du système de gestion des eaux pluviales en favorisant dès que possible l'infiltration à la place du tout tuyau).

Au regard des informations présentées dans le formulaire et dans les annexes fournies, nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etat des lieux du quartier Plaisance - ARTELIA 2022-2023	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Etude Sites et Sols Pollués - ARTELIA- 2022	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Suivi piézométrique - GINGER CEBTP - 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Effets et mesures ERC - ARTELIA 2022-2023	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BOUFLIM

Prénom Hassan

Qualité du signataire Directeur général

À NANTES

Fait le 1 4 / 0 6 / 2 0 2 3

NANTES MÉTROPOLÉ AMÉNAGEMENT
2, Avenue Carnot
B.P. 50906
44009 NANTES Cedex 1
Tél. 02 40 41 01 30
Fax 02 40 41 01 40

Signature du (des) demandeur(s)